



LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Début des travaux: Dans le trimestre à venir sur le périmètre de la DSP: 51 SRO pour un total de 94 communes. Sur le périmètre du MCR: Joigny, Chamvres, Paroy-sur-Tholon, Champlay, Villeneuve-sur-Yonne et Marsangy. À suivre sur la carte de déploiement du Conseil Départemental.
- Pose des Nœuds de Raccordements Optiques (NRO*) de : Jaulges, Neuvy-Sautour, La Celle-Saint-Cyr, Lichères-Près-Aigremont, Noyers, Stigny, Bussy-Le-Repos, Savigny-Sur-Clairis, Pont-Sur-Yonne, L'Isle-Sur-Serein, Druyes-Les-Belles-Fontaines, Égriselles-Le-Bocage, Fontaine-La-Gaillarde.
- Visites de mairies prévues: Villeneuve-sur-Yonne, Viviers, Béru, Courgis, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons, Roffey, Tronchoy, Cheney, Junay, Serrigny, Collan, Cruzy-le-Châtel, Pimelles, Gland, Mélisey, Baon, Tanlay, Saint-Martin-sur-Armançon, Molosmes.

RÉSUMÉ DE LA PÉRIODE ÉCOULÉE:

- Les zones mises en service par Yconik : Sergines et Villemanoche.
- Yconik a débuté les travaux sur le périmètre de la DSP : Chaumont, Cuy, Evry, Perceneige, St Maurice Aux Riches Hommes, Trancault, Villeblevin.

Sur le périmètre du MCR : Brienon-sur-Armançon, Champlost, Bellechaume, Esnon, Saint-Florentin, Turny, Chailley, Venizy et Vergigny.

Yconik a tenu des réunions d'information générale avec les communes suivantes: Quarré-les-Tombes, Saint-Léger-Vauban, Saint-Germain-des-Champs, Auxon-Saint-Brancher, Druyes-les-Belles-Fontaines, Andryes, Étais-la-Sauvin, Fontenailles, Villeprenoy, Sougères-en-Puisaye, Lain, Les-Hauts-de-Forterre, Ouanne, Sementron, Pacy-sur-Armançon, Beugnon, Butteaux, Soumaintrain, Flogny-la-Chapelle, Percey, Villiers-Vineux, Yrouerre, Poilly-sur-Serein, Sainte Vertu, Fresnes, Dannemoine, Vézinnes, Tissey.

EN BREF...

CLAUSES SOCIALES - HEURES D'INSERTION RÉALISÉES : 6 125h dont 875 h de formation soit 8 personnes concernées pour 6 Équivalent Temps Plein sur la DSP au 30/06

+ 9 461 h pour le MCR au 31/07



Réunion d'ouverture commerciale à Sergines le 10 septembre 2021
Les particuliers du secteur Villemanoches, Sergines et Vinneuf ont pu rencontrer des fournisseurs d'accès internet et souscrire des offres.



^{*} Pour plus d'informations : Guide du déploiement de la fibre optique dans l'Yonne

Le contrat de DSP signé avec YCONIK en janvier 2020, stipule que le délégataire est tenu de poursuivre une **politique favorisant l'insertion sociale et professionnelle**, en réservant, au minimum, 10% du temps total de travail nécessaire au titre de l'établissement et de la vie du réseau qu'il construit, à une action d'insertion.

Une action de formation, pilotée par le CFA d'Auxerre, les Plombiers du Numérique, le GEIQ et Altitude infra et ses partenaires sous-traitants, et concernant **8 personnes précédemment au RSA**, s'est déroulée au printemps. À l'issue de la formation, six de ces personnes ont eu un **emploi garanti** en tant que Techniciens fibre dans les entreprises où elles ont été formées.

Le **11 juin la remise des diplômes** a eu lieu en présence du Conseil Départemental. Une nouvelle action de formation est prévue au dernier semestre 2021.

POURQUOI DES BOÎTIERS DE BRANCHEMENT EN FAÇADE ?

Le réseau fibre se compose de plusieurs équipements permettant l'acheminement du signal optique jusqu'à l'abonné. Celui qui permet de raccorder le client au réseau, est le **point de branchement optique ou PBO**. Il permet de déployer la fibre jusqu'à l'entrée des logements, via l'intermédiaire de câbles optiques.

Ce boîtier, généralement blanc, est installé au plus proche des habitations en permettant ainsi de raccorder plusieurs logements à la fois (entre 2 et 10).

Pour les immeubles d'une certaine taille, le boîtier est placé au sein même du bâtiment. Dans les autres cas, **les PBO** sont positionnés au niveau des rues, de manière **similaire aux réseaux téléphoniques**, soit sur poteau, soit en souterrain, soit en façade. Les poses en souterrain et sur poteau sont privilégiées, mais lorsque il n'y a pas de possibilité ni de poteaux ni de réseaux souterrains, **la seule solution restante est la façade des maisons**, en particulier celles ayant un accès direct depuis la voie publique (appelées couramment maisons de ville).

Le plus souvent, ces boîtiers sont installés, comme le montre la photo, au voisinage des boîtiers de distribution téléphonique. En effet, la loi ELAN du 23 novembre 2018, permet l'installation du réseau optique à proximité du réseau téléphonique déjà existant en suivant au mieux son cheminement sans autorisation préalable du propriétaire.

EXTRAIT DE LA FOIRE AUX QUESTIONS

Si je m'abonne à la fibre optique, puis-je garder mon numéro de téléphone fixe ?

OUI, c'est le principe de la portabilité. Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre **RIO (Relevé d'Identité Opérateur)**.

Pour l'obtenir, il suffit d'appeler le **3179** depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL.

Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre précédent contrat.





Moins de 20 mois après la signature de la Délégation de Service Public, les premiers habitants du périmètre DSP peuvent d'ores et déjà souscrire des offres fibre auprès des fournisseurs d'accès internet.

Le cycle est lancé et ne s'arrêtera que lorsque tous les habitants pourront être raccordés en 2023. **Plus de 500 prises sont déjà disponibles** en septembre plus de 1 200 le seront en octobre sur le Nord du département et plusieurs milliers sont prévues en novembre sur le canton de Saint Florentin.

Une permanence d'accompagnement des habitants a eu lieu le 10 septembre toute la journée à Sergines pour les habitants des communes de Sergines, Vinneuf et Villemanoche.

Les administrés s'y sont fait expliquer les avantages de comparer les offres disponibles, les étapes nécessaires à une souscription et ont pu rencontrer des fournisseurs d'accès internet présents.

À titre de comparaison, rappelons que l'établissement des réseaux d'eau en France s'est étalé sur 50 ans.

3 MINUTES

POUR COMPRENDRE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Conseil Départemental s'est engagé à mettre à disposition la fibre optique à l'ensemble des Icaunais d'ici 2023.

Vidéo: https://www.yonne.fr/Multimedias/Videos









































